



BOUCHER, PIERRE, interprète, soldat, gouverneur de Trois-Rivières, juge royal, fondateur et seigneur de Boucherville, baptisé à Mortagne, au Perche (Orne, France), le 1^{er} août 1622, fils de Gaspard Boucher et de Nicole Lemer (Lemaire), décédé à Boucherville le 19 avril 1717 et inhumé dans l'église paroissiale deux jours plus tard.

Ayant répondu à l'appel de son compatriote Robert Giffard*, Gaspard Boucher vend sa ferme de Mortagne le 1^{er} février 1634. Bien que nous n'ayons pas, pour préciser le moment de son passage en Nouvelle-France, d'engagement écrit de sa part envers Giffard, il est possible qu'il se soit embarqué pour Québec dès 1634. Quelques historiens ont émis l'opinion que c'est lors de ce premier voyage qu'il emmena son épouse, Nicole Lemer, et ses enfants : Pierre, l'aîné, Nicolas, Marie et

Marguerite, tous quatre baptisés à Mortagne ; la fille cadette, Madeleine, naquit on ne sait où, peut-être au cours de la traversée. Alfred Cambray, partisan de l'arrivée de la famille en 1634, est d'avis qu'elle était sur le navire commandé par le capitaine de Ville, sur lequel se seraient également trouvés l'abbé Jean Le Sueur* et Jean Bourdon*. Par ailleurs, Mme Pierre Montagne affirme que ces deux derniers passagers accompagnaient Robert Giffard et sa famille sur le navire commandé par le capitaine de Nesle. Mme Montagne laisse aussi vaguement entendre que la famille Boucher était du groupe de 1634.

Dans un mémoire rédigé en 1695, Pierre Boucher affirme qu'il a été emmené au pays en 1635, à l'âge de 13 ans. Si Gaspard vint en 1634, il a pu retourner l'année suivante chercher sa famille et ses bagages ; c'est au cours de ce voyage qu'il aurait eu une altercation avec son compatriote Thomas Giroux. L'acte de Guillaume Tronquet qui rapporte cet incident, daté du 12 septembre 1638, précise que Boucher et sa famille ont fait la traversée sur un navire commandé par le capitaine de Ville. Or les quatre navires de 1634 étaient commandés par Théodore Bochart*, Nesle, Bontemps et Lormel. Le capitaine de Ville a pu commander un des « huit forts navires » dont parle la *Relation* de 1635 à la date du 4 juillet et dont six mouillèrent à Tadoussac avant de se rendre à Québec.

Gaspard Boucher, menuisier de profession, est embauché par les Jésuites pour travailler sur leur ferme de Notre-Dame-des-Anges. On a prétendu que les religieux se sont chargés de l'instruction des enfants, et en particulier de celle de Pierre. Pourtant, dans les actes qui les concernent, les sœurs de ce dernier affirment ne savoir ni écrire ni signer. C'est surtout en Huronie que Pierre a été l'élève des Jésuites. Il part pour ce pays en 1637 et il y séjourne jusqu'en 1641, comme aide des missionnaires. Pendant ces quatre années, il partage la vie des membres des Premières Nations, observe leurs mœurs, apprend leurs dialectes. Le 11 avril

1640, à Téanaostaiaé (Saint-Joseph II), il est sérieusement blessé à un bras lors d'une révolte des Hurons (Hurons-Wendats), pendant que les pères de Brébeuf* et Chaumonot* sont roués de coups et menacés du bûcher.

Dès le retour de Pierre Boucher à Québec, le gouverneur Huault* de Montmagny l'attache à son service comme soldat, mais surtout à titre d'interprète et d'agent auprès des Premières Nations. En cette qualité, il participe à tous les pourparlers des autorités avec les Autochtones et il acquiert une précieuse expérience qui lui servira toute sa vie. Partout il accompagne le gouverneur, qui lui procure vite de l'avancement. De soldat il passe caporal, puis peu après sergent. On le retrace à Ville-Marie le 18 mai 1642, à la fondation de ce poste. Le 20 août suivant, à l'embouchure du Richelieu, il participe au combat que doit livrer la petite troupe française contre les Iroquois (Haudenosaunee). Boucher admire fort « le courage et la bonne conduite » du gouverneur, de même que son habileté diplomatique dans les négociations de paix. Nommé en 1644 interprète officiel et commis au fort de Trois-Rivières, Boucher se rend vite indispensable. Il joue un rôle actif, particulièrement lors des importantes négociations de 1645 dont le chef agnier (mohawk) Kiotseaeton* est la figure dominante. C'est Pierre Boucher, accompagné de son beau-frère Toussaint Toupin et d'un Agnier, qui, le 23 janvier 1646, apporte à Québec les lettres qui réfutent les fausses allégations du Huron Tandihetsi concernant le traité conclu. Le 14 février suivant, Boucher ramène à Trois-Rivières les Hurons qui avaient apporté à Québec la nouvelle de la mort du père Anne de Nouë*. Il est déjà l'homme-clef du bourg de Trois-Rivières.

Les parents de Pierre Boucher viennent s'installer à Trois-Rivières peu après sa nomination. La première mention de Gaspard à cet endroit est du 21 mars 1646, lorsque le gouverneur lui octroie une concession de 24 arpents entre les terres de Jean-Paul Godefroy* et celles d'Étienne de La Fond. Ce dernier avait épousé à Québec le 30 janvier 1645 Marie, sœur de Pierre Boucher. Incidemment, il est étonnant qu'on ne puisse nulle part trouver trace des dernières années et de la mort de Gaspard Boucher et de son épouse. Pierre Boucher lui-même n'y fait jamais allusion. Le 19 juin 1652, Nicole Lemer est signalée comme marraine à Trois-Rivières ; il n'est plus question d'elle par la suite. Quant à Gaspard, on a prétendu qu'il était mort dans l'incendie de sa maison, sur la foi d'une déclaration plutôt ambiguë de sa fille Madeleine, qui affirme le 27 juin 1668 que le titre de concession de 1646 « a été bruslé avec la maison dudict Gaspard Boucher, dans lequel il était [...] ». On ignore s'il s'agit du titre de concession ou du propriétaire lui-même, bien que, s'il s'était agi de ce dernier, les *Relations* ou le registre paroissial l'eussent signalé. La dernière mention de Gaspard Boucher est du 20 mai 1662, alors qu'il intente une poursuite contre Jacques Besnard. À cette date, Pierre Boucher est en France.

À partir de 1645, Pierre Boucher demeure en permanence à Trois-Rivières. Il participe à la défense du fort, en butte aux attaques iroquoises. En 1646, il accompagne ses concitoyens, soldats improvisés pour la plupart, sur la rivière Puante (Bécancour), où on a décelé la présence d'ennemis autochtones. « Nous perdîmes du monde, écrira-t-il plus tard, les ennemis s'étant retirés sans perte par la mauvaise conduite de ceux qui nous commandaient ». Dès lors se dessine, aiguisé par l'état de guerre continu, son tempérament de chef. En 1648 et 1649, la petite colonie française des rives du Saint-Laurent est plus que jamais menacée d'anéantissement. Ville-Marie n'est plus un poste sûr ; on ne peut compter que sur le bourg de Trois-Rivières « pour empêcher l'ennemi de se jeter sur Québec sans défense et dont la prise serait la ruine du pays ». Le gouverneur de Trois-Rivières, en ces années de détresse, est Jacques Leneuf* de La Poterie, plus commerçant que militaire et qui d'ailleurs est souvent absent. Louis d'Ailleboust* vient de remplacer Montmagny comme gouverneur, et une rapide visite à Trois-Rivières le convainc que Pierre Boucher est le vrai chef de la bourgade. Il le nomme « capitaine du bourg » et a avec lui de sérieux entretiens, à l'issue desquels il lui demande de préparer un plan de défense dont la mise en œuvre fera plus tard l'objet d'une ordonnance officielle.

L'idée de Pierre Boucher est d'opérer le plus tôt possible une transformation radicale des habitations, jusque-là éparpillées au petit bonheur, « qui deçà, qui delà, suivant l'affection et la commodité d'un chacun », écrit l'auteur de la *Relation*. En effet un plan reconstitué des concessions de l'époque montre celles-ci s'étendant sur à peu près la superficie de la basse ville actuelle. Cette population éparsée est une cible trop facile pour les Iroquois. Boucher suggère, et l'ordonnance lui en donnera l'autorisation, de concentrer les habitations et d'enfermer les familles dans une enceinte de solides palissades, sur lesquelles veilleront continuellement des corps de gardes dont le gouverneur a recommandé la formation. Chaque habitant doit contribuer à la construction de l'enceinte, s'exercer au maniement des armes et faire le guet à tour de rôle. Quelques-uns cherchent, sous divers prétextes, à se soustraire aux ordres. Mais le capitaine est implacable. Chacun doit fournir ses heures de corvée et toutes les familles doivent se résigner à vivre à l'intérieur de la palissade. Cette initiative marque le premier essai sérieux pour organiser la défense du bourg par ses propres habitants.

Le 6 juin 1651, Pierre Boucher est confirmé dans ses fonctions de capitaine du bourg. Du Plessis-Kerbodot [Guillemot*] en est le gouverneur intérimaire en même temps qu'il commande le camp volant. Les attaques récentes, les cadavres de colons trouvés chaque jour dans leur champ et, surtout, la mort de quatre habitants du Cap, dont le notaire Florent Boujonnier, révoltent le gouverneur, qui décide une sortie massive pour éliminer la menace iroquoise. Le capitaine Boucher s'y oppose, redoutant un échec, et lui-même reste à l'intérieur du fort avec quelques hommes valides. Ce conflit d'autorité se soldera par l'hécatombe du 19 août 1652, alors que 22 colons et soldats, y compris le gouverneur, sont tués dans les bois environnants.

À la suite de cette défaite, les habitants croient la situation désespérée. La plupart des chefs de famille ont péri. Des 40 premiers habitants trifluviens, il n'en reste pas 10. Toute la colonie, surtout la population de Québec, est aux abois. Les autorités se demandent s'il ne faudra pas quitter le pays. La panique gagne même ceux qui ont mis leur foi en la Providence. La mère Catherine de Saint-Augustin [Simon*] écrit, au nom de sa communauté : « Nous ne nous pressons pas pour achever le reste de nos bâtimens à cause de l'incertitude où nous sommes si nous demeurerons long-temps icy ». Marie de l'Incarnation [Guyart*] est plus explicite encore : « L'on projette de tout quitter, écrit-elle, et de faire venir des vaisseaux de France pour sauver ceux qui ne seraient pas tombés en la puissance de nos ennemis ». Pierre Boucher lui-même fait écho à cette possibilité. Une ordonnance qu'il émet le 10 août 1653 renferme ces lignes : « Malgré l'incertitude des temps causée par l'ennemi, étant en doute si on doit vider le pays ou non... ». Pourtant lui-même se refuse à désespérer et il aura bientôt l'occasion de mettre son système de défense à l'épreuve, d'autant mieux qu'il reçoit une commission de gouverneur intérimaire, en l'absence de Jacques Leneuf.

Le 23 août 1653, un an après la mort de Du Plessis-Kerbodot et de ses hommes, une troupe de 600 Iroquois, divisés en trois groupes, encercle le poste trifluvien. Les Autochtones utilisent leur technique habituelle. Ils enlèvent les animaux, brûlent les moissons et les bâtisses à l'extérieur du fort. Puis ils s'attaquent à celui-ci, où Pierre Boucher monte la garde avec les quelque 40 hommes valides à sa disposition, la plupart adolescents et vieillards. Les défenseurs exercent une vigilance de tous les instants, et chaque assaut de l'ennemi est énergiquement repoussé. Aussi, après un siège de neuf jours, les Iroquois, désespérant de s'emparer du fort, demandent à parler de paix. Redoutant un piège, le gouverneur se rend seul à l'extérieur du fort, à la fois pour ne pas exposer ses soldats improvisés à une attaque surprise et ne pas laisser connaître la faiblesse de son effectif. On ignore les arguments qu'a pu utiliser l'astucieux commandant pour amener les chefs ennemis à accepter ses propres conditions. Il écrira plus tard : « La paix fut arrêtée aux conditions qu'ils me rendraient tous les prisonniers qu'ils avaient dans leur armée, tant français que sauvages ; qu'ils iraient chercher ceux qu'ils avaient dans leurs villages et les ramèneraient dans quarante jours, et que les plus considérables des nations iroquoises viendraient à Québec avec des présents demander la paix à monsieur de Lauzon, notre gouverneur, et la conclure. Ce qui fut exécuté en tous points. Et en partant, ils me laissèrent en otage six de leurs enfants ». Lorsqu'il apprit cette victoire inespérée, le gouverneur Jean de Lauzon* dit à Pierre Boucher qu'il avait « eu du bonheur d'avoir si bien conservé [son] poste. Car si les ennemis eussent pris les Trois-Rivières, tout le pays était perdu ». Le rédacteur de la *Relation* de cette année s'empresse de noter : « Ce coup est si soudain, ce changement dans des esprits barbares si surprenant, qu'il faut confesser qu'un génie plus relevé que l'humain a conduit cet ouvrage ».

Ce n'est cependant qu'après cet exploit que Boucher recevra officiellement le titre de commandant du fort qu'il vient de sauver. L'ordonnance de Lauson porte la date du 23 août, précisément le premier jour de l'attaque des Iroquois, mais le rapport envoyé par Boucher au gouverneur mentionne expressément que sa nomination est postérieure à l'événement et qu'elle lui fut accordée en récompense de ses succès à cette occasion. De même sa nomination comme gouverneur, qui porte la date du 1^{er} octobre 1654 et la mention « gouverneur en titre », lui fut octroyée après sa véritable entrée en fonction. Entre-temps, on lui confie d'autres responsabilités. Depuis 1651, il est « marguillier des œuvres paroissiales ». Il exerce à diverses reprises la charge de juge civil et criminel, ce qui l'oblige à régler les chicanes entre voisins, des tricheries au jeu, de menus larcins. Sa sereine philosophie lui permet de se rendre compte que les épreuves successives n'ont pas assagi ses concitoyens. La traite de l'eau-de-vie redevient la grande activité des habitants qui, délaissant leurs familles, repartent en course. Bref, le bourg de Trois-Rivières est loin d'être l'endroit où Boucher rêve d'établir une seigneurie selon sa conception.

En 1657, alors que ses concitoyens viennent tout juste de l'élire par voie de suffrage « conseiller du Roy au Conseil établi à Québec », il sollicite du gouverneur la faveur d'abandonner ses fonctions officielles et de se retirer sur ce qu'il appelle « son bien ». En réalité, il possède quelques concessions dans la région. Il choisit celle de Sainte-Marie, au Cap-de-la-Madeleine, domaine de 200 arpents en superficie. On se rend compte, en lisant les minutes des notaires de l'époque et particulièrement celles de Claude Herlin, combien Pierre Boucher attachait d'importance à la sauvegarde des habitants qui acceptaient de devenir ses censitaires. Il est continuellement question de redoutes, de bastions, de clôtures de pieux. Boucher continue à protéger ses concitoyens, même malgré eux, car le danger des attaques iroquoises subsiste, surtout en 1658 et 1659. Les habitants du Cap sont épargnés et, le 27 avril 1660, le supérieur des missions, le père Jérôme Lalemant^{*}, signale « les grandes dépenses que le sieur Boucher a faites pour le soutien de tout le Cap de la Madeleine contre les Iroquois et les dépenses qu'il y a faites pour s'y établir ».

Le gouverneur Dubois^{*} Davaugour, à son arrivée à Québec le 31 août 1661, n'est pas lent à se rendre compte de l'état déplorable de la colonie. Il prend rapidement deux décisions importantes : il place un jésuite, le père Ragueneau^{*}, « à la tête d'un Conseil général pour le service du Roy et le bien du pays » ; puis il veut envoyer un délégué qui connaît bien le pays plaider la cause de la colonie auprès du nouveau roi, Louis XIV. Le choix de cet envoyé spécial, le gouverneur ne peut le faire seul, car il vient d'arriver. Bien que l'historien Benjamin Sulte^{*} ait émis une hypothèse contraire, c'est d'un commun accord avec les Jésuites et les notables de la colonie qu'il désigne Pierre Boucher, à qui il vient d'apporter les lettres d'anoblissement obtenues par Lauson à son retour à Paris. Boucher, en effet, connaît la colonie mieux que personne. Il a à son crédit d'éclatants faits d'armes. Il a vécu dans l'intimité des gouverneurs, ce qui lui a permis d'acquérir une distinction de manières et d'allure. De

plus, Davaugour lui remet, comme l'a noté Boucher lui-même, un « Mémoire d'instructions de la manière dont je devais me comporter et à qui je devais m'adresser, ce que je suivis exactement ».

Pierre Boucher s'embarque pour Paris le 22 octobre, porteur des dépêches du gouverneur, dont une lettre importante adressée au prince de Condé. Il apportait aussi les lettres des Jésuites du Canada à leur maison de Paris, dont le procureur était son vieil ami, le père Paul Le Jeune*, qui, à n'en pas douter, lui facilita sa mission. On peut admettre avec le père Léon Pouliot que l'*Épître au Roi* du père Le Jeune, qui introduit la *Relation* de 1661, dont le permis d'imprimer est du 20 janvier 1662, fut inspirée par la présence de Pierre Boucher à Paris et avait pour but d'appuyer les arguments du jeune délégué. Les lignes que Boucher consacre à l'audience royale dans son « Mémoire » de 1695 sont très sobres : « J'eus l'honneur de parler au Roy, qui m'interrogea sur l'etat du Pays, dont je luy rendis un fidelle compte, et Sa Majesté me promit qu'elle secourrerait le pays et le prendrait sous sa protection ; ce qu'elle a fait ». Boucher eut aussi des entretiens avec diverses personnes de la cour, dont le prince de Condé et Colbert, lequel lui demanda un rapport écrit sur les richesses de ce pays et les raisons de le conserver à la France.

Quand il repartit de La Rochelle le 17 juillet 1662, Boucher pouvait compter sur les deux vaisseaux, les 100 soldats et les vivres et munitions promis par le roi. Il avait lui-même recruté « cent hommes de travail », ayant emprunté de l'argent pour payer leur traversée. Le voyage de retour fut long et pénible ; l'*Aigle d'or* et le *Saint-Jean-Baptiste* essayèrent de furieuses tempêtes. Une soixantaine d'hommes, « tant soldats que travaillants », moururent en mer. Le bruit se répandit que ces gens étaient morts de la peste, ce qui était faux, mais Boucher dut pendant longtemps héberger lui-même ses recrues. Il fit son rapport à Davaugour qui lui délivra la commission de gouverneur de Trois-Rivières.

La réussite de la mission de Pierre Boucher marque une nouvelle orientation de l'histoire de la Nouvelle-France. Sa présence au milieu des personnes les plus influentes du royaume a suscité autour de son pays beaucoup de curiosité et de sympathie. Son rapport, à la rédaction duquel il s'appliqua dès son retour, intensifia l'intérêt à l'endroit de la Nouvelle-France. Propagande intelligente, sincère, rationnelle, qui venait appuyer, sur le plan humain et économique, ce qu'on savait déjà de ce pays par les *Relations des Jésuites*. Le plus heureux effet de ce petit ouvrage fut l'envoi des troupes du régiment de Carignan et la venue du marquis Prouville* de Tracy et de l'intendant Talon*. Enfin la France prenait au sérieux le sort de sa lointaine colonie.

Le nouveau gouverneur, Saffray* de Mézy, confirme Boucher dans son poste de gouverneur. Presque en même temps, le 17 novembre 1663, le Conseil souverain lui confie la charge de juge royal, poste qu'il abandonne l'année suivante en faveur de Michel Leneuf*. Il est devenu la figure dominante de la colonie et, dès leur arrivée, les gouverneurs successifs et les chefs

militaires sollicitent ses avis et ses conseils. Le marquis de Tracy, qu'il accompagne lors de la fameuse expédition de 1666 contre les Agniers, lui témoigne notamment beaucoup d'estime. Mais cet homme, qui jouit de tous les honneurs et qui bénéficie de la confiance de tous, grands et humbles, n'est pas satisfait. Ce pays, continuellement en état de guerre, devrait être un pays de paix. Lui-même veut donner l'exemple, et d'ailleurs il y songe depuis longtemps. En 1667, étant toujours gouverneur de Trois-Rivières et seigneur de Sainte-Marie, il prend une décision radicale qu'il fait accepter par le gouverneur Rémy* de Courcelle et par le lieutenant général, le marquis de Tracy. Il ira s'établir en pleine nature, dans sa seigneurie des îles Percées, plus tard appelée Boucherville. Il vient de marier Marie, sa fille aînée, au vaillant officier René Gaultier* de Varennes, à qui il confie, d'accord avec les autorités, son poste de gouverneur. Les raisons de cette décision, Boucher les a énumérées dans un écrit qui nous est parvenu et qui démontre sa grandeur d'âme et l'intensité de son sens social. On y sent percer la déception de voir ses compatriotes pour lesquels il a maintes fois risqué sa vie, et dont quelques-uns sont de sa parenté, mener une vie qui n'est pas conforme à l'idéal qu'il s'est lui-même tracé. En effet, sa belle-mère, Jeanne Énard, veuve de Christophe Crevier, et ses deux beaux-frères sont fortement incriminés dans les enquêtes du Conseil souverain sur la traite de l'eau-de-vie, et celui qui l'a remplacé comme juge, Michel Leneuf, n'est pas à la hauteur de sa tâche. Ces incidents sont sans doute à l'origine de sa décision d'avoir « un lieu dans ce pays où les gens de bien puissent vivre en repos ».

Il a 45 ans, et ainsi commence la dernière, aussi la plus longue et la plus paisible étape de sa carrière. Il se consacrera désormais à la réalisation de son rêve le plus cher : développer une seigneurie selon sa propre conception, avec des colons judicieusement choisis et prêts à accepter une souple discipline. Le 4 avril 1673, il réunit au manoir seigneurial les 37 censitaires qui ont fait leurs preuves et il leur remet leurs titres de concession. Les droits seigneuriaux sont minimes : juste ce qu'il faut pour subvenir aux besoins communaux, car il cultive lui-même ses terres. La seigneurie s'édifie dans la paix, dans l'entraide. Les enfants naissent, et les époux Boucher donnent l'exemple. Au registre paroissial, Jeanne Boucher ouvre la liste des baptêmes.

La seigneurie de Boucherville est devenue en moins de 15 ans la seigneurie idéale. Elle est en tous points fidèle au plan que Boucher avait lui-même élaboré dans son mémoire à Colbert. Le recensement de 1681 énumère les colons, leurs enfants, leur métier, le nombre d'arpents en culture. Le seigneur lui-même a 100 arpents de terre en valeur : on ne lui signale aucun domestique, car ses fils sont d'âge à travailler. Cette organisation parfaite retient l'attention des autorités et des voyageurs. Cette seigneurie « est une des plus belles terres et des plus riches de la colonie », notera l'intendant BOCHART de Champigny. Selon GÉDÉON DE CATALOGNE, ses habitants « sont les plus à l'aise du gouvernement de Montréal ».

Comme Champlain* et Talon, Pierre Boucher a cru à la possibilité de créer un peuple nouveau par l'alliance d'hommes français et de femmes autochtones. Il donna lui-même l'exemple en épousant en 1649 une Huronne, élève des Ursulines de Québec, Marie Ouebadinskoue, autrement appelée Marie-Madeleine Chrestienne. La jeune femme mourut en décembre de la même année en donnant naissance à un enfant, qui ne vécut pas. Boucher épousa ensuite, le 9 juillet 1652 dans la paroisse Notre-Dame de Québec, une compatriote, Jeanne Crevier, fille du pionnier d'origine rouennaise Christophe Crevier, venue de France avec ses parents ; 15 enfants naquirent de cette union. Les fils adopteront divers noms, la plupart choisis par Pierre Boucher lui-même et inspirés du terroir percheron. Ils formeront les familles Montarville, Montbrun, Grosbois, Grandpré, Montizambert, La Bruère, La Perrière, Boucherville. Les filles s'allieront aux Gaultier de Varennes, Legardeur, Daneau de Muy, Sabrevois de Bleury. Par le jeu des alliances, la branche Montizambert deviendra, après la cession de 1763, anglaise et protestante. Une autre lignée, les Montbrun, gagne les Illinois et s'illustrera dans les domaines politique, militaire et médical. D'autres iront s'établir à l'île Maurice, aux Antilles, en Louisiane et en France.

La descendance de Pierre Boucher est certainement une des plus considérables laissées par les émigrés venus s'établir en Nouvelle-France au XVII^e siècle. Ce qui rend plus exacte encore l'appréciation que BRISAY de Denonville envoyait, en 1686, à Seignelay, ministre de la Marine et fils de Colbert : « C'est la famille qui a le mieux travaillé au bien de la colonie, n'ayant rien négligé de tout ce qui est nécessaire pour l'avancer. Le père a été un des premiers fondateurs de la colonie sous M. d'Avaugour [Dubois*]. Considéré de feu Mgr votre père, il a été longtemps gouverneur des Trois-Rivières. Sa seigneurie est une des plus belles de ce pays ».

Au cours de ses années de vieillesse, Pierre Boucher rédige ses « Mémoires », suite chronologique des événements auxquels il a été mêlé. C'est un genre de livre de raison, une série de notes assez sommaires et sans prétention mais remplies d'une foule de petits faits qui ne sont pas sans importance pour mieux faire connaître son époque. Le sens profond que cet homme a voulu donner à sa vie se révèle surtout dans son testament spirituel, qu'il a intitulé « Mes dernières volontés », et qui est d'une originale et sincère simplicité. La tradition veut que pendant plusieurs années après sa mort les curés de Boucherville aient lu en chaire, le premier de l'an, le texte de ce testament. Les paroissiens s'y reconnaissaient. « Je ne vous laisse pas grand bien, avouait-il, mais le peu que je vous laisse est très bien acquis. J'ai fait ce que j'ai pu pour vous en laisser davantage, je n'ai rien négligé pour cela n'ayant fait aucune folle dépense, vous le savez tous ; mais Dieu, qui est le maître, ne m'en a pas voulu donner davantage. Je vous laisse bien des personnes de rang, de distinction et d'honnêtes gens pour amis. Je ne vous laisse aucun ennemi de ma part, que je sache. J'ai fait ce que j'ai pu pour vivre sans reproche ; tâchez de faire de même ». Après ce préambule, il a pour sa femme et ses enfants, qu'il nomme selon leur rang, une phrase appropriée, selon le tempérament de chacun et qui démontre à quel point la famille est unie. Si son écrit principal reste, à certains points

de vue, l'ouvrage de propagande de 1663 dont nous avons plus haut signalé l'influence et la portée, la sereine philosophie qui se dégage du texte des dernières volontés et celle des raisons qui l'ont engagé à s'établir à Boucherville nous font mieux connaître la valeur morale de cet homme et le secret de son influence sur ses contemporains. Le père Léon Pouliot a résumé en une phrase la vie exceptionnelle de Pierre Boucher lorsqu'il écrit qu'il est « le Canadien le plus respectable et le plus grand de son époque ; mérite que personne ne saurait lui ravir ».

Il mourut en son manoir de Boucherville le 19 avril 1717, à l'âge d'environ 95 ans, dont 82 passées en Nouvelle-France. Il a vécu 20 ans sous Louis XIII, 73 ans sous Louis XIV et 2 ans sous Louis XV. Il a pu connaître les 13 premiers gouverneurs et les 7 premiers intendants de son pays d'adoption.

RAYMOND DOUVILLE

AJTR, Registres des audiences de la cour de juridiction civile et criminelle.— AN, Col., E (dossier Pierre Boucher).— Archives du séminaire de Trois-Rivières, Collection Montarville Boucher de La Bruère.— BN, MSS, NAF 23 607.— [Pierre Boucher], *Histoire véritable et naturelle des mœurs et productions du pays de la Nouvelle-France, vulgairement dite le Canada* (Paris, 1664 ; « Société historique de Boucherville », I, 1964).— *JJ* (Laverdière et Casgrain), *passim*.— *JR* (Thwaites), *passim*.— Ordonnances inédites de Pierre Boucher, gouverneur des Trois-Rivières, *BRH*, XXXII (1926) : 187–192.— Claude de Bonnault, *Le Canada militaire*, *RAPQ*, 1949–51 : 517s.— Alfred-A. Cambray, *Robert Giffard, premier seigneur de Beauport et les origines de la Nouvelle-France* (Cap-de-la-Madeleine, 1932).— Archange Godbout, *Les pionniers de la région trifluvienne* (Trois-Rivières, 1934).— Louis Lalande, *Une vieille seigneurie, Boucherville* (Montréal, 1890).— Séraphin Marion, *Pierre Boucher* (Québec, 1927).— Mme Pierre Montagne, *Tourovre et les Juchereau* (Québec, 1965).— Kathryn de Monbreun Whitefort, *A genealogy and history of Jacques Timothé Boucher sieur de Monbreun* (Ann Arbor, Mich., 1939).— Montarville Boucher de La Bruère, Pierre Boucher, *Cahiers des Dix*, II (1937) : 237–260 ; Pierre Boucher, colonisateur, *Cahiers des Dix*, III (1938) : 165–190.

Bibliographie de la version modifiée :

Arch. départementales, Orne (Alençon, France), « État civil », Mortagne-au-Perche, paroisse Notre-Dame, 1^{er} août 1622 : *archives.orne.fr* (consulté le 9 sept. 2022).— Bibliothèque et Arch. nationales du Québec, Centre d'arch. de la Mauricie et du Centre-du-Québec (Trois-Rivières, Québec), CN401-S132, 17 janv. 1649 ; Centre d'arch. de Montréal, CE601-S22, 21 avril 1717 ; Centre d'arch. de Québec, CE301-S1, 9 juill. 1652.— C.-V. Campeau, « Navires venus en Nouvelle-France, gens de mer et passagers, des origines à 1699 » : *naviresnouvellefrance.net* (consulté le 9 sept. 2022).

Bibliographie générale

© 1969–2025 Université Laval/University of Toronto